

Annulation sans pénalités jusqu'à votre date de départ*

* Vous référer aux termes et conditions de la Garantie COVID et la fiche d'inscription

Pour un montant unique de 99 \$ par personne vous profitez d'une garantie permettant d'annuler ou de reporter sans frais votre voyage en raison d'un diagnostic positif à la COVID. Grace à cette garantie vous vous assurez d'être remboursé des frais engendrés par l'annulation de votre voyage dans les 75 jours minimum précédent votre date de départ.

Termes et conditions de la garantie COVID

- La garantie COVID exonère le titulaire des frais associés à l'annulation de son voyage en raison d'un diagnostic positif à la COVID. Pour bénéficier de la garantie COVID, le diagnostic positif et l'annulation de votre voyage doivent survenir à moins de 75 jours du départ.
- Pour bénéficier de la garantie COVID, vous devez nous faire parvenir un résultat de test de diagnostic positif émis par une autorité gouvernementale québécoise ou canadienne dans les 72 heures suivant l'émission des résultats positifs. Si Vacances Celebritours n'est pas tenu informée dans les 72 heures suivant l'émission du diagnostic positif, la garantie COVID sera considérée nulle et non avenue.
- Cette garantie COVID s'applique sur une base individuelle et uniquement au client ayant acheté la garantie COVID au moment de la réservation de son voyage et ne peut être souscrite ultérieurement. Ainsi, pour bénéficier de l'exonération de la pénalité d'annulation, votre partenaire de voyage doit lui aussi avoir acheté sa propre garantie COVID au moment de la réservation.
- Cette garantie COVID est effective au moment de la demande d'annulation de votre voyage, conditionnel au diagnostic positif à la COVID, envoyée par écrit à Vacances Celebritours.
- Cette garantie COVID est non-remboursable et non-transférable
- Cette garantie COVID s'applique au tarif de base de votre voyage ainsi que le supplément en occupation simple et le supplément de cabine, si applicable. Cette garantie COVID couvre uniquement les services achetés et offerts par Vacances Celebritours. Sont exclus de cette garantie COVID, les prestations achetées à l'individuel telles que : des vols différents de ceux du groupe, des surclassements, des nuitées et transferts additionnels, etc. Tout service acheté d'un tiers via Vacances Celebritours ou par les soins du client, tel que l'assurance voyage, est également exclu de cette garantie COVID.
- Cette Garantie COVID ne couvre pas les isolements préventifs ou autres mesures préventives demandés par les organismes de santé publique car un diagnostic positif à la COVID doit être fourni à Vacances Celebritours.
- À noter que si vous ou votre partenaire deviez annuler votre voyage à la suite d'un diagnostic positif de COVID et que l'autre personne souhaite participer au voyage, cette dernière personne devra défrayer le supplément pour occupation simple s'il désire faire le voyage en occupation simple.
- Cette garantie COVID ne devrait en aucun cas être substituée à une couverture d'assurances voyages.